

PASS LOISIRS SPOT 50 : LES BONS PLANS POUR LES 11-15 ANS

LANCEMENT DE LA SAISON 2020-2021



SPOT 50

LES BONS PLANS

DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE POUR LES 11-15 ANS

LA CARTE SPOT 50
5 €
2020-2021
pour 100 € d'avantages

LOISIRS
SPORT
CINÉ
CULTURE
TRANSPORT

t-jeune.manche.fr

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

 **manche.fr**

CARTE DE RÉDUCTIONS SPOT 50

LE PASS LOISIRS POUR LES 11-15 ANS : INSCRIPTIONS DU 30 JUIN AU 31 DÉCEMBRE 2020

Lancé par le conseil départemental de la Manche en 2011, Spot 50 est désormais un incontournable, avec un nombre d'inscrits de 10 667 jeunes pour la saison 2019-2020. Le conseil départemental lance officiellement mardi 30 juin les inscriptions pour la saison 2020-2021 avec la mise en ligne de l'interface pour renouveler son adhésion.

SPOT 50 : C'EST QUOI ?

En septembre 2011, le Département de la Manche lançait le dispositif « Spot 50 », destiné à l'ensemble des jeunes Manchois de 11 à 15 ans – qu'ils soient collégiens, scolarisés dans un autre type d'établissement scolaire, tel que les maisons familiales rurales, ou accueillis au sein d'instituts médico-éducatifs – et leur famille.

Soucieux de contribuer au développement d'une offre sportive, culturelle et de loisirs de qualité pour ce jeune public sur tout le territoire, les élus du conseil départemental ont renouvelé l'opération « Spot 50 » pour la 9^e année consécutive, confortés par son succès auprès des familles et des partenaires.

Après neuf années d'existence, le bilan de Spot 50 est positif. **Le nombre d'inscrits 2019-2020 atteint plus de 10 000 bénéficiaires et près de 800 partenaires se sont emparés de ce dispositif aux multiples avantages pour les 11-15 ans et leurs familles. Des chiffres en augmentation s'expliquant notamment par la baisse du coût de la carte passée de 15 à 5€ lors de la dernière campagne, afin de permettre au plus grand nombre de jeunes Manchois et leurs familles d'en bénéficier.**

Grâce à Spot 50, le conseil départemental a répondu à un réel besoin exprimé par les familles. L'objectif d'un tel dispositif est bien de permettre à tous les jeunes Manchois de 11-15 ans une plus grande accessibilité aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs.

SPOT 50 : QUELQUES CHIFFRES

Pour l'année scolaire 2019-2020, Spot 50 c'est :

- **10 667** dossiers d'inscription
- Près de **800** partenaires conventionnés
- Bénéficiaires garçons / filles : **5 462** garçons ; **5 205** filles
- **10 560** jeunes bénéficiaires scolarisés en collèges publics et privés. **171** jeunes bénéficiaires scolarisés dans divers établissements tels que lycées agricoles, MFR, IME

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Le pass est à destination des jeunes Manchois : **les collégiens et les jeunes Manchois** de 11 à 15 ans scolarisés en maison familiale rurale, instituts médico-éducatifs, etc. **Cela concerne plus de 25 000 jeunes.**

COMMENT SOUSCRIRE ? SUR LE SITE T-JEUNE.MANCHE.FR

Par inscription en ligne sur le site t-jeune.manche.fr, avec paiement par carte bancaire (solution la plus rapide : l'inscription ne prend que quelques minutes), ou par chèque bancaire après téléchargement du formulaire d'inscription à transmettre par voie postale au Conseil Départemental de la Manche, SPOT50, 50050 SAINT-LÔ cedex.

La carte SPOT50 est envoyée au domicile du jeune.

COMMENT L'UTILISER ?

La réduction est immédiate : avant de se rendre chez un partenaire, les bénéficiaires peuvent se rendre sur leur espace pour consulter le solde disponible sur leur carte. La carte sera à présenter au partenaire (affilié au dispositif) qui appliquera la réduction du montant indiqué par le bénéficiaire sur les avantages pour lesquelles sont conventionnées le partenaire en précisant un mot de passe. Si le montant de l'avantage est supérieur au prix du billet, ticket ou adhésion, le partenaire ne rendra pas la monnaie. Pour les avantages Transports Manéo, un justificatif sera à imprimer et à présenter au chauffeur de bus.

Un réseau de partenaires : Le réseau de partenaires manchois est constitué de structures publiques ou privées implantées dans la Manche. A ce jour, plus de 800 partenaires sont adhérents. Le site t-jeune.manche.fr permet de consulter la liste des membres de ce réseau qui s'enrichit au fil du temps.



PARTENAIRES SOLLICITÉS POUR ADHÉRER AU DISPOSITIF

À ce jour, le conseil départemental comptabilise près de 800 partenaires Spot 50. Voici la liste des partenaires potentiels classés par catégories :

- **Pratique sportive** (15 €) : les clubs de sports et associations sportives de type

UNSS/UGSEL ou amicales (exemple de discipline : basket, badminton, cyclisme, tennis, tennis de table, gymnastique, canoë-kayak, karaté, foot, judo, rugby, natation, athlétisme, voile, équitation, etc.)

- **Pratique artistique** (15 €) : les écoles de musique, de danse, de théâtre, de cirque et les associations culturelles ou amicales.
- **Loisirs** (18 €) : les centres nautiques et aquatiques, les associations culturelles, les structures d'accueil collectif de mineurs, les MJC, les bowlings, les activités d'accro-branche, les zoos, les activités de voile, d'équitation, les patinoires, etc.
- **Festivals / spectacles** (14 €) : les théâtres, les organisateurs de festivals.
- **Manifestations sportives** (12 €) : les partenaires sont les organisateurs de manifestations sportives récurrentes ou ponctuelles.
- **Cinéma** (12 €) : à valoir sur les cinémas du département potentiellement partenaires.
- **Musées** (2,50 €) : à valoir sur une vingtaine de partenaires potentiels, notamment les musées (sites et lieux d'exposition).
- **Transports Manéo express et proximité** (5 vouchers de 2,30 € soit 11,50 €) : équivalent de 5 tickets gratuits à valoir sur les lignes Manéo Express et Proximité.
- **Sites et Musées du conseil départemental** 6 entrées utilisables dans 10 sites et musées d'ordinaire payants.

Activités concernées par le pass	Réduction totale	Conditions d'utilisation
Pratique sportive (licence sportive / adhésion à un club sportif)	15,00 €	(valable pour un jeune de 11 à 15 ans)
Pratique artistique (adhésion à une école de musique, d'arts plastiques...)	15,00 €	(valable pour un jeune de 11 à 15 ans)
Activités de loisirs (piscine, patinoire, bowling, zoo...)	18,00 €	(Valable pour un jeune de 11-15 ans)
Festivals / spectacles	14,00 €	(Valable pour un jeune de 11-15 ans)
Cinéma	12,00 €	(Valable pour un jeune de 11-15 ans)
Manifestations sportives	12,00 €	(Valable pour un jeune de 11-15 ans)
Musées (autres que départementaux)	2,50 €	(Valable pour un jeune de 11-15 ans)
Billets de bus Manéo	11,50 €	(5 vouchers valables pour un jeune de 11 à 15 ans). Chaque voucher sera à imprimer avant de monter dans le bus.
Bonus : 6 entrées aux sites et musées départementaux (l'accès à l'île de Tatihou par bateau n'étant pas inclus dans cette offre)		(Valable sur présentation de la carte SPOT50)
Valeur totale des avantages offerts par spot50	100,00 €	

Informations pratiques

Conseil départemental de la Manche- 50 050 Saint-Lô Cedex

Tél : 02 33 055 550

Courriel : spot50@manche.frRenseignements sur le site : t-jeune.manche.fr

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet

02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard

02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores

02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.desaintjores@manche.fr